**Etablissement du tableau des flux de trésorerie selon le MCH2**

**QUE FAIRE EN CAS DE DIFFÉRENCE?**

**Procéder à quelques contrôles:**

Vérifier une nouvelle fois les chiffres de la feuille de «saisie» en pointant ceux du bilan imprimé.

Contrôler au moyen de l’état des capitaux propres si certains changements intervenus dans les CP n’ont pas été pris en compte dans la feuille de «saisie».

Pointer le patrimoine administratif selon le modèle que vous trouverez sous «Outils de travail» (à l’adresse [www.be.ch/mch2](http://www.be.ch/mch2)).

Contrôler que tous les éléments relevant du groupe de matières 108 «immobilisations corporelles PF» ont été correctement reportés dans la feuille de «saisie» (montant exact des gains comptables, des prix de vente, etc.).

Contrôler l’exactitude de tous les signes positifs et négatifs (cf. points 4 et 5 des instructions concernant l’outil TFT).

**Si le problème persiste:**

Demander de l’aide à des collègues.

**Si la différence demeure inexplicable:**

Solliciter le concours de l’OACOT.

Conditions:

* + La commune a procédé à tous les contrôles requis et éliminé toutes les divergences.
  + La commune s’adresse par écrit (courriel) à l’OACOT.

Remarques sur le concours de l’OACOT:

* Le traitement prend au moins deux semaines.
* Aucun examen intégral du tableau des flux de trésorerie n’a lieu.
* Aucune interprétation du tableau des flux de trésorerie n’a lieu.